

# faut-il sélectionner ?



**Affluence en fac de droit. Le taux de réussite n'y est que de 30 % en première année.** PHOTO THIERRY DAVID

Pau et des Pays de l'Adour : « La sélection par l'échec, c'est un scandale. Il faut une sélection sur la base de critères raisonnés et transparents. » François Cansell, directeur général de l'INP, Institut polytechnique de Bordeaux : « Nous, pour les formations d'ingénieurs, nous avons le droit de sélectionner. Nous avons un taux de réussite de 96 %, une génération qu'on amène à bac + 5, et beaucoup moins de reproduction sociale

qu'on ne le pense. » Davantage de filtres entre le lycée et l'entrée à la fac ? Une partie de la gauche et des représentants étudiants s'y oppose vivement. Jointe par « Sud Ouest », Pauline Collet (Unef) estime que « depuis des décennies, la démocratisation de l'enseignement supérieur permet aux étudiants ne venant pas des milieux aisés d'accéder à l'université. Si on introduit de la sélection, on peut être certain de trouver, à moyen

## REPÈRES

+ 2,9 %

C'est l'augmentation des effectifs dans l'académie de Bordeaux durant l'année 2015-2016 : on compte 121 400 étudiants dans le supérieur dans l'académie.

54 500

étudiants sont, selon les premières tendances de cette rentrée, recensés à l'université de Bordeaux ; 16 000 à l'université Bordeaux-Montaigne et 13 000 à l'université de Pau.

4 686

étudiants : ce sont les effectifs globaux des écoles d'ingénieurs (Bordeaux INP Aquitaine, Ensam, Enitab, Estia, Cesi, Eisti).

475

En millions d'euros, l'enveloppe globale attribuée par l'État au titre de l'opération Campus, pour réhabiliter les équipements universitaires.

terme, à la fac, surtout des fils de profs et de professions aisées. Par ailleurs, beaucoup d'observateurs, y compris le Medef, jugent que l'intérêt de la société française est que sa jeunesse soit de plus en plus qualifiée, diplômée, qu'il y ait le maximum de monde dans les facultés. La vraie question, c'est de se donner les moyens de répondre correctement à cette aspiration pour l'université et pour la formation. »

## « Donner la priorité aux compétences »

**ENTRETIEN** Jean-Loup Salzmann, représentant des présidents d'université, défend une sélection « sur prérequis » dans les filières sous tension



**Jean-Loup Salzmann, à propos de l'action de François Hollande pour les universités : « Bon élève, mais peut mieux faire. »** PH. AFP

Jean-Loup Salzmann est président de la Conférence des présidents d'université et fut président de l'université Paris 13.

**« Sud Ouest »** Pourquoi y a-t-il de plus en plus d'étudiants en fac ?

**Jean-Loup Salzmann** D'abord pour des raisons démographiques : nous nous attendons d'ailleurs à un pic ces deux prochaines années, puisque nous allons accueillir les « bébés de l'an 2000 ». Mais la démographie n'est pas la seule explication. La crise a changé notre rapport à l'université. On sait, malgré les critiques dont l'université est la cible, qu'un bon diplôme universitaire reste un atout solide et durable contre le chômage. Par ailleurs, la crise a fragilisé économiquement les familles. Or, les études à l'université restent très accessibles [NDLR : 184 euros l'année de scolarité en licence, 256 euros en master, 391 euros en doctorat].

**Faut-il plus de sélection ?**

Oui, nous souhaitons que la priorité soit donnée à certains étudiants en fonction de prérequis : par exemple, pour entrer en langues étrangères, un bon élève en anglais doit avoir la priorité sur un élève moyen en anglais. Cette sélection sur la base des compétences devrait pouvoir se faire dans les filières aux capacités d'accueil limitées (sport, psycho...), celles-là mêmes où nous devons, faute d'autre méthode, recourir à cette procédure absurde du tirage au sort.

**Cette méthode du tirage au sort est contestée sur le plan juridique. Sur quels textes se fonde-t-elle ?**

Le point de départ de cette situation, c'est un paradoxe : la sélection est in-

terdite car le baccalauréat est considéré comme le premier grade de l'université ; dans le même temps, il y a des filières où, en raison des équipements, on ne peut accueillir tout le monde. Il faut donc faire un choix. Quand j'étais jeune, ce qui prévalait, c'était la règle de l'autobus : le premier arrivé était sûr d'être inscrit. Depuis quelques années, les rectorats utilisent le tirage au sort par voie électronique. C'est entré dans les usages, mais cette procédure ne s'appuie sur aucun texte réglementaire à l'échelle nationale. . . Plutôt que de s'en remettre au hasard, on ferait mieux de faire ce choix sur la base de prérequis !

**C'est la dernière rentrée de ce quinquennat pour le gouvernement. Comment jugez-vous, sur le terrain universitaire, l'action de François Hollande ?**

Je serais tenté de dire : bon élève, mais peut mieux faire. Le budget dévolu à l'enseignement supérieur a bien été sanctuarisé pendant ces cinq ans alors que tant d'autres ont baissé, c'est un fait qui mérite d'être souligné. Mais je regrette qu'il ait fallu trois rentrées avec 40 000 étudiants de plus pour qu'enfin il y ait – dans le budget 2017 – une augmentation des moyens pour l'université. . . Et je suis inquiet pour les restaurants universitaires. Le repas au restaurant universitaire est très important pour les étudiants qui ont peu d'argent. Je comprends que le gouvernement ne souhaite pas en augmenter le prix pour les étudiants (3,10 €), mais, en contrepartie, il faut absolument prévoir un effort financier pour rendre ces restaurants plus accessibles et maintenir la qualité nutritionnelle des repas.

**Recueilli par Julien Rousset**

## Vifs débats aussi en master

La question de la sélection des étudiants à la fac se pose à l'entrée en première année mais aussi depuis quelques mois très vivement à la charnière entre la quatrième et la cinquième année.

Dans l'ancien système universitaire, une sélection s'opérait entre la maîtrise (quatrième année) et le DESS ou DEA, plus spécialisés (cinquième année). Ces deux années appartiennent désormais au même bloc : ce sont les deux années de master. Une évolution liée à la réforme LMD, appliquée à partir de 2002.

Il s'agissait de rendre plus lisibles les cycles universitaires français en les alignant sur les standards européens et en les organisant en trois étapes : licence (trois premières années), master (quatrième et cinquième années) et doctorat.

La sélection entre la quatrième et la cinquième année a continué d'être pratiquée, sans base juridique solide. Le Conseil d'État l'a jugée illégale en janvier dernier.

Pour clarifier la situation, le gouvernement a publié au printemps un décret répertoriant 1 300 formations (soit 42 % du total) autorisées à fixer des capacités d'accueil limitées et à sélectionner sur concours ou sur dossier.

« En ce qui concerne l'Université de Bordeaux, 25 % des masters figurent sur la liste qui, par ce décret, autorise la sélection. Il s'agit des masters où nous avons identifié des situations de tension », indique Manuel Tunon de Lara.

Mais ce décret reste une solution provisoire : le gouvernement prépare, normalement d'ici à la fin de l'année, une loi pour réformer la sélection en master. Sujet sensible : l'Unef, syndicat étudiant, milite pour que dans la loi figure un « droit à la poursuite d'études ».

Ce droit impliquerait qu'au moins une proposition de master soit faite à chaque étudiant dans l'établissement où il a obtenu sa licence.